

Le capitalisme  
nuit gravement  
à la santé

[www.contre-attaque.be](http://www.contre-attaque.be)

ET SI ON ARRÊTAIT DE BANQUER ?

# L'obsession du retour sur fonds propres (ROE)

Par **Éric Toussaint**

**S**elon le Rapport Liikanen, en 2011, les fonds propres ne représentent que de 2 à 8% des actifs des grandes banques. Dans le cas de la Deutsche Bank, ils représentent à peine plus de 2%. Dans le cas d'ING et de Nordea (Suède), ils représentent un peu moins de 4%. Pour BNP Paribas, Crédit Agricole, BPCE, Société Générale ou Barclays, ils représentent environ 4%. Dans

le cas des espagnoles Santander et BBVA, des italiennes Intesa Sanpaolo et Unicredit, ou encore de la belge KBC, environ 6%<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nota Bene : ce paragraphe présente les fonds propres en rapport avec les actifs. Si on compare les fonds propres au passif, on arrive en gros au même résultat, voir pour Barclays et Deutsche Bank le Rapport Liikanen, graph 3.4.18 et 3.4.19.

Faisons un petit exercice pratique pour avoir une idée approximative du rendement sur fonds propres en 2012 pour les banques d'une série de pays clés. Tout en faisant l'exercice, il faut avoir en tête ce qui est expliqué dans la partie 7 « Le milieu secret des banques ».

Le FMI a publié pour différents pays le bénéfice des banques en pourcentage du total des actifs au début de l'année 2012. Ce bénéfice est très faible et dans certains cas (Grèce, Irlande), il est négatif :

Grèce	-0,40%
Irlande	-0,80%
Italie	0,40%
Portugal	0,30%
Espagne	0,20%
Autriche	0,40%
France	0,20%
Allemagne	0,20%
Pays-Bas	0,40%
R-U	0,00%
Danemark	0,10%
Suisse	0,20%
Suède	0,60%
États-Unis	0,80%

Si on se limite à l'analyse de ce tableau, on en ressort avec l'impression que les actionnaires des banques européennes ne sont pas bien lotis. Mais allons plus loin en essayant de nous faire une idée du ROE. Considérons la Deutsche Bank qui, selon le rapport Liikanen, avait des actifs s'élevant à 2164 milliards d'euros et partons du principe que son bénéfice correspond à la moyenne publiée par le FMI pour l'Allemagne, soit 0,2%. Cela donne un bénéfice de 4,33 milliards d'euros. Toujours selon le Rapport Liikanen, les fonds propres de la Deutsche Bank en 2011 équivalaient à 2% de ses actifs<sup>2</sup>, soit 43,3 milliards. Le ROE s'établit dans ce cas à 10%, ce qui montre le vrai visage des banques en ces temps de crise.

Appliquons le même raisonnement à BNP Paribas. Sachant que les actifs atteignaient 1965 milliards d'euros en 2011, un bénéfice de 0,2% (soit 3,93 milliards d'euros) donnerait un ROE de 5%. En effet, les fonds propres de BNP Paribas représentaient en 2011, selon le Rapport Liikanen, environ 4% de ses actifs (environ 78,6 milliards d'euros).

<sup>2</sup> La Deutsche Bank (DB) comme 26 autres grandes banques européennes devaient atteindre un ratio plus élevé de fonds propres « purs », 4,5%, en juin 2012 mais nous n'entrons pas dans ce scénario car la manière de calculer le ratio est Tier One (voir plus loin) qui est tout à fait discutable. De toute manière, le calcul que nous venons de réaliser est là pour donner une idée schématique. Pour connaître le ROE de DB, il faudrait avoir le montant exact du bénéfice et le montant exact des fonds propres.

Afin de compléter ces informations, nous serions reconnaissants à tous les lecteurs qui auraient accès aux données d'une ou plusieurs banques européennes concernant leur ROE de nous en faire part en écrivant à [info@cadtm.org](mailto:info@cadtm.org).

Un dernier point à souligner : l'estimation des actifs est sujet à manipulation de la part des banques, tout comme l'estimation des fonds propres et d'autres éléments du bilan, puisqu'elles doivent présenter des ratios plus contraignants dans le cadre des accords de Bâle III<sup>3</sup>.

---

3 Les accords de Bâle sont élaborés par le Comité de Bâle sur la supervision bancaire. Ce Comité dont la composition a évolué depuis les années 1980 rassemble aujourd'hui les banquiers centraux des pays du G20 sous l'égide de la Banque des règlements internationaux (BRI) à Bâle. Il est responsable entre autre du renforcement de la sécurité et de la fiabilité du système financier et de l'établissement de standards minimaux en matière de contrôle prudentiel bancaire.